



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 13 septembre 2006 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames et monsieur les conseiller-ères Denise Laferrière, Richard Côté et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présentes madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M^e Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2006-1263 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 30 AOÛT 2006

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 30 août 2006 a été déposée aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

CE-2006-1264 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 35 - 24 122,96 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 35 - 407 191,37 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 34 - 3 124,07 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 31 - 242 863,17 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 35, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 35, la liste des réquisitions numéro 34 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 31 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 35	Pièces de comptes à payer	24 122,96 \$	28 août au 1 ^{er} sept. 2006
Liste PD numéro 35	Pièces de comptes à payer	407 191,37 \$	28 août au 1 ^{er} sept. 2006
Liste des réquisitions numéro 34	Pièces de comptes à payer	3 124,07 \$	28 août au 1 ^{er} sept. 2006
Liste des embauches numéro 31	Embauche de personnel temporaire	242 863,17 \$	21 au 25 août 2006

Un certificat du trésorier a été émis le 8 septembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1265 ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-32 - 360 262,66 \$ - PÉRIODE DU 24 AU 30 AOÛT 2006

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-32 d'un montant total de 360 262,66 \$ pour la période du 24 au 30 août 2006.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 septembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1266 RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-34 - 142 928,08 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-34 d'un montant total de 142 928,08 \$.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 septembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1267 SOUMISSION 2006 SP 040 - CONSTRUCTION LAFARGE QUÉBEC LTÉE - AMÉNAGEMENT D'UN PARC DE PLANCHES À ROULETTES - PARC DU RUISSEAU - SERVICE D'INGÉNIERIE - 208 272,11 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Construction Lafarge Québec ltée, 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9J 3G9, pour les travaux d'aménagement d'un parc de planches à roulettes au parc du Ruisseau, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission, pour un total approximatif de 208 272,11\$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 17 août 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30338-003-52331	150 000,00 \$	Aménagement de parcs 2006 - Parc du Ruisseau
18-50037-005-52332	47 305,61 \$	Surplus district de Hull - Parc du Ruisseau - Skatepark
04-13493	10 966,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 septembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1268

SOUSSION 2006 SP 191 - ONTRAC EQUIPMENT SERVICES INC. - LOCATION D'UNE NIVELEUSE SANS OPÉRATEUR - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 149 046,60 \$ - CONTRAT DE TROIS ANS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Ontrac Equipment Services inc., 189, chemin Cardevco, Ottawa, Ontario, K0A 1L0, pour la location d'une niveleuse sans opérateur, au montant total de 149 046,60 \$ incluant les taxes pour trois ans, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 27 juillet 2006, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

<u>Périodes de location</u>	<u>Prix mensuel (excluant les taxes)</u>
15 novembre 2006 au 15 mars 2007	10 900 \$
15 novembre 2007 au 15 mars 2008	10 900 \$
15 novembre 2008 au 15 mars 2009	10 900 \$

Le tarif horaire pour la période entre le 15 mars et le 15 avril de chaque année sera de 45 \$ excluant les taxes.

Les fonds pour 2006, au montant de 12 420,55 \$ incluant les taxes, seront pris à même le poste budgétaire 02-31310-516 – Déblaiement et enlèvement de la neige – Location à long terme.

Le trésorier est autorisé à prévoir, au budget des années subséquentes, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 septembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1269

SOUSSION 2006 SP 185 - CONSTRUCTION DJL INC. - REMPLACEMENT D'UN PONCEAU ARQUÉ - MONTÉE CHAURET - SERVICE D'INGÉNIERIE - 120 584,62 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Construction DJL inc., 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7, pour les travaux de remplacement d'un ponceau arqué sur la montée Chauret, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 120 584,62 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 17 août 2006, et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30332-008-52333	114 235,28 \$	Réaménagement routiers - Ponceau - Montée Chauret
04-13493	6 349,34 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 septembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1270 **SOUMISSION 2006 SP 226 - AQUA-DATA INC. - MODÉLISATION ET CALIBRAGE DU MODÈLE HYDRAULIQUE - SERVICE D'INGÉNIERIE - 99 455,56 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Aqua Data inc., 95, 5^e Avenue, Pincourt, Québec, J7V 5K8, pour réaliser la modélisation et le calibrage du modèle hydraulique dans le cadre de la Phase 1 du plan directeur d'aqueduc, sur la base des prix forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total 99 455,56 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 22 août 2006, et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-00270-007-52334	94 218,76 \$	Honoraires professionnels - Divers projets ingénierie - Plan directeur - Aqueduc (réseau)
04-13493	5 236,80 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-00270-012	50 000 \$		Honoraires professionnels - Divers - Projets ingénierie // Réseau aqueduc - Buckingham
06-00270-007		50 000\$	Honoraires professionnels - Divers - Projets ingénierie // Plan directeur - Aqueduc (réseau)

Un certificat du trésorier a été émis le 8 septembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1271* **AMENDEMENTS À L'ENTENTE INTERVENUE EN AVRIL 2006 POUR LE PROJET LES VIEUX-MOULINS, PHASE 2B - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue entre la Ville de Gatineau et la compagnie 2869-4289 Québec inc. pour le projet Les Vieux-Moulins phase 2B;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'amender l'entente intervenue pour le projet Les Vieux-Moulins phase 2B afin d'apporter des modifications quant à la tarification applicable à ce projet et relatif au règlement numéro 98-2003 et ses amendements :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter les amendements proposés à l'entente intervenue le 4 avril 2006 (CM-2006-269) entre la Ville et la compagnie 2869-4289 Québec inc. concernant le développement domiciliaire Les Vieux-Moulins de façon à établir le paiement des frais d'administration et le paiement des frais d'aménagement de parc dans la phase 2B.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'amendement à l'entente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-1272

RÉPARATION DES ÉCHANGEURS DE CHALEUR DE L'USINE DE SÉCHAGE ET DE GRANULATION - USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU SECTEUR DE GATINEAU - BERLIE-FALCO TECHNOLOGIES INC. - 189 020,45 \$

CONSIDÉRANT QUE les échangeurs de chaleur de l'usine de séchage et de granulation de l'usine d'épuration des eaux usées doivent être réparés pour des raisons d'efficacité et de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE l'usine de séchage et de granulation des boues de l'usine d'épuration des eaux usées a été conçue et construite par la firme Berlie-Falco Technologies inc. et qu'elle est la seule, de par sa licence, à détenir les spécifications techniques de l'usine;

CONSIDÉRANT QUE les articles 573 et 573.1 de la *Loi sur les cités et villes* concernant l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par son fabricant ou son représentant (art. 573.3 9° L.C.V) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité octroie à la firme Berlie-Falco Technologies inc. au montant de 189 020,45 \$ taxes incluses, le contrat de réparation des échangeurs de chaleur de l'usine de séchage et de granulation de l'usine d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau, le tout en conformité avec la lettre de la firme en date du 5 juillet 2006, et ce, en vertu de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* considérant que cette firme est le fabricant de ces équipements spécialisés.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-40001-008-52335	24 067,64 \$	Équipements - Usines - Réparation de granulation
11-60017-002-52336	155 000,00 \$	Réparation des hydrocyclones à l'usine de trait. - Réparation des échangeurs de chaleur
04-13493	9 952,81 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11-40001-005	746,85 \$		Équipements - Usines // Palan.
11-40001-004	1 459,40 \$		Équipements - Usines // Balance analytique
11-40001-003	3 787,02 \$		Équipements - Usines // Système de chauffage
11-40001-002	17 226,37 \$		Équipements - Usines // Système du polymère
11-40001-001	848,01 \$		Équipements - Usines // Rempl. turbidimètres et spectrophotomètres
11-40001-008		24 067,65 \$	Équipements - Usines // Réparation de granulation
11-60017-001	155 000,00 \$		Réparation des hydrocyclones à l'usine de trait. // Réparation des hydrocyclones
11-60017-002		155 000,00 \$	Réparation des hydrocyclones à l'usine de trait. // Réparation des échangeurs de chaleur

Un certificat du trésorier a été émis le 11 septembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1273* RÈGLEMENT NUMÉRO 355-2006 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 210 000 \$ POUR CONSTRUIRE LES SERVICES MUNICIPAUX DES PHASES I ET II SUR LA RUE DE GRANBY ET UNE PARTIE DU BOULEVARD MALONEY EST - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 355-2006 autorisant une dépense et un emprunt de 1 210 000 \$ pour construire les services municipaux des phases I et II sur la rue de Granby et une partie du boulevard Maloney Est.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-1274* RÈGLEMENT NUMÉRO 362-2006 ÉTABLISSANT LE PROGRAMME LOGEMENT ABORDABLE QUÉBEC - VOLET PRIVÉ PHASE II DE LA VILLE DE GATINEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 362-2006 établissant le programme de Logement abordable Québec – Volet privé Phase II de la Ville de Gatineau.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-1275* AUTORISATION - SIGNATURE D'UN PROTOCOLE DE SOUTIEN MUTUEL ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE - QUÉBEC SECOURS, DISTRICT OUTAOUAIS 07 - 700 \$

CONSIDÉRANT QUE Québec Secours est un organisme sans but lucratif, formé de bénévoles en premiers soins et en recherche et sauvetage, présent dans plusieurs régions du Québec, dont l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE les bénévoles de Québec Secours interviennent lors de sinistres tels qu'inondations, verglas, pannes électriques prolongées, tremblements de terre, etc. et offrent aussi gratuitement les premiers soins lors d'événements publics;

CONSIDÉRANT QUE les bénévoles de Québec Secours reçoivent une formation en cartes et boussole, protection des scènes de crime, techniques de survie en forêt, premiers soins en milieu urbain et forestier, ressuscitation cardio-respiratoire (RCR) et défibrillation, communications (radio amateur), normes d'alerte et chaîne de commandement et protocole des médias;

CONSIDÉRANT QUE cette formation est accréditée par la Sûreté du Québec, la Fondation des maladies du cœur du Québec ou par un autre organisme reconnu;

CONSIDÉRANT QUE les bénévoles de Québec Secours collaborent annuellement avec le Service de police lors de la soirée de l'Halloween et qu'ils ont participé aux recherches du touriste suisse perdu dans la région de Montebello, il y quelques années;

CONSIDÉRANT QUE Québec Secours ne reçoit aucune aide ou financement gouvernemental et doit compter sur la générosité de corporations privées ou publiques pour réussir sa mission;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de Québec Secours aux ressources municipales comblerait un écart dans notre capacité d'intervention en cas de sinistre;

CONSIDÉRANT QUE les Services de police et de sécurité incendie ont été consultés et sont favorables à la conclusion de cette entente :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente de soutien mutuel avec Québec Secours, district Outaouais 07.

Le trésorier est autorisé à verser un montant de 700 \$ à Québec Secours, district Outaouais 07 à l'attention de monsieur Martin Proulx, 605 chemin Lamarche, L'Ange-Gardien, Québec J8L 2W7, représentant la contribution pour la période de septembre à décembre 2006.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années ultérieures une somme annuelle de 2 000 \$ afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
23110-972	700 \$	Plan d'intervention - Mesures d'urgence subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 septembre 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-1276*

SOUSSION 2006 SI 229 - SEAGRAVE FIRE APPARATUS COMPANY - LOCATION D'UN VÉHICULE GRANDE ÉCHELLE DE 30 MÈTRES - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - 35 324,50 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adjuger à la firme Seagrave Fire Apparatus Company, 7, avenue Industrial, Carleton Place, Ontario, K7C 3V7, un contrat pour la location d'un véhicule grande échelle de 30 mètres, pour une période approximative de quatre mois, au coût mensuel de 8 831,13 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 22 août 2006, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente de prêt d'appareil sous crédit-bail qui sera soumise par l'adjudicataire.

Le trésorier est autorisé à puiser à même les imprévus la somme de 33 464,50 \$ pour donner suite à la présente.

Cette résolution est conditionnelle à l'acceptation du virement de fonds par le conseil municipal et l'octroi du contrat de location sera accordé à condition que le résultat de l'inspection du véhicule soit conforme aux exigences du devis.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
22200-519	33 464,50 \$	Combat des incendies - Autres locations
04-13493	1 860,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
99900-999	33 464,50 \$		Imprévus // Autres
22200-519		33 464,50 \$	Combat des incendies // Autres locations

Un certificat du trésorier a été émis le 12 septembre 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-1277 SUBVENTION DE 185 \$ - FONDATION FARHA - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 185 \$ à l'ordre de la Fondation Farha à l'attention de monsieur Raymond Lavigne, 5A, rue Iberville, Gatineau, Québec, J8T 5J7, à titre de subvention lors de la marche pour la vie qui aura lieu le 17 septembre 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11411-972	50 \$	Luc Angers - des Promenades subventions
11408-972	60 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11406-972	25 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11404-972	50 \$	Alain Pilon - de Val-Tétreau subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 septembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1278 SUBVENTION DE 50 \$ - ACTION QUARTIERS - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - LOUISE POIRIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre de Action Quartiers à l'attention de madame Nadia Laviolette, 170, rue Sherbrooke, Gatineau, Québec, J8Y 2L6, à titre de subvention pour les activités des résidants.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 septembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1279

SUBVENTION DE 150 \$ - LES CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL 10114 DE STE-ROSE-DE-LIMA - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb conseil 10114 de Ste-Rose-de-Lima à l'attention de monsieur André Lachapelle, trésorier, 4-220, boulevard de l'Hôpital, Gatineau, Québec, J8T 8J6, à titre de subvention pour l'organisation d'une activité organisée au profit des plus démunis de la paroisse et qui aura lieu le 23 septembre 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11415-972	150 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 septembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1280

PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE LA FONDATION MICHEL PETIT - 15 SEPTEMBRE 2006 - 605 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs Alain Pilon, Pierre Phillion, Simon Racine et Luc Angers à participer à une activité le 15 septembre 2006, au profit de la Fondation Michel Petit.

De plus, ce comité autorise les membres du conseil à subventionner cette activité pour un montant de 125 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 605 \$ à l'ordre de la Fondation Michel Petit, 400, boulevard Alexandre-Taché, Gatineau, Québec, J9A 1M5 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11404-972	120 \$	Alain Pilon - de Val-Tétreau subventions
11415-972	25 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions
11414-972	100 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11411-972	120 \$	Luc Angers - des Promenades subventions
11409-972	120 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11407-972	120 \$	Pierre Phillion - de Saint-Raymond-Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 septembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1281 PARTICIPATION DE MESSIEURS LES CONSEILLERS PIERRE PHILION ET JOSEPH DE SYLVA À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DU CLUB ROTARY - 200 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Pierre Philion et Joseph De Sylva à participer à une activité organisée par le Club Rotary qui aura lieu le 21 septembre 2006.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Club Rotary, 172, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1W1, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11412-972	100 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11407-972	100 \$	Pierre Philion - de Saint-Raymond-Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 septembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1282 EXEMPTION DU COÛT DE LOCATION DE L'AGORA GILLES-ROCHELEAU À L'AMBASSADE DE ROUMANIE À L'OCCASION DE L'ANNÉE ET DU SOMMET DE LA FRANCOPHONIE - ACTIVITÉ COMMÉMORATIVE - 19 SEPTEMBRE 2006

CONSIDÉRANT QU'en 2006, le Sommet de la francophonie se tient en la ville de Bucharest, en Roumanie;

CONSIDÉRANT QUE Son excellence l'ambassadrice de Roumanie au Canada désire organiser une activité commémorative le 19 septembre 2006, à l'agora Gilles-Rocheleau, à l'occasion du Sommet de la francophonie;

CONSIDÉRANT QU'en partenariat, les villes de Gatineau et d'Ottawa ont été « villes hôtes » du Sommet et des Jeux de la francophonie en 2001 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde à l'Ambassade de Roumanie une exemption du coût de location de l'agora Gilles-Rocheleau à l'occasion d'une activité commémorative du Sommet de la francophonie.

L'exemption accordée pour cette activité, qui se tiendra le 19 septembre 2006, représente un montant de 1 000 \$.

Adoptée

CE-2006-1283* SOUSSION 2006 SP 160 - DIVERS FOURNISSEURS - AMÉNAGEMENT DES PARCS DES DEUX-RUISSEAUX ET NEUVILLE - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE DESCHÊNES ET DE MASSON-ANGERS - SERVICE D'INGÉNIERIE - 334 015,93 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge les contrats aux firmes suivantes, pour les travaux d'aménagement dans les secteurs d'Aylmer et de Masson-Angers, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission, ces dernières ayant déposé en date du 21 août 2006, les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacun des parcs, à savoir :

Parc Neuville

Aménagements Marcotte inc., 220, rue de Sérignan, Gatineau, Québec, J8V 3S1, au montant total approximatif de 147 417,11 \$ incluant les taxes.

Parc des Deux-Ruisseaux

Construction Lafarge Québec ltée, 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9J 3G9, au montant total approximatif de 186 598,82 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin au montant total de 334 015,93 \$ incluant les taxes seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30339-004	139 654,91 \$	Règlement d'emprunt – Parc Neuville
Futur FDI	176 773,52 \$	Aménagement – Parc des Deux-Ruisseaux
04-13493	17 587,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

De plus, ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser à même les «frais d'aménagement pour fins de parcs 2 \$/m²» un montant de 176 773,52 \$ afin de financer les travaux d'aménagement au parc des Deux-Ruisseaux et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis du 12 septembre 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-1284*

SOUMISSION 2006 SP 169 - DIVERS FOURNISSEURS - FOURNITURE ET INSTALLATION DE STRUCTURES DE JEUX POUR DIVERS PARCS - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LUCERNE, DE DESCHÊNES, DE BELLEVUE ET DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - SERVICE D'INGÉNIERIE - 312 291,69 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge les contrats aux firmes suivantes, pour la fourniture et l'installation de structures de jeux aux parcs indiqués ci-dessous, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 13 juillet 2006, et ce, étant les soumissions conformes ayant obtenues pour chacun des parcs, le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CE-2003-1411.

Parc des Pommiers :

Tessier Récréo-Parc inc., 825, rue Théophile-Saint-Laurent, Nicolet, Québec, J3T 1A1 au montant total de 86 707,55 \$ incluant les taxes.

Parc Petite-Nation :

Entreprises Formes et Jeux P.E.B. inc., 3249, rue Jean-Béraud, Laval, Québec, H7T 2L2 au montant total de 80 398,57 \$ incluant les taxes.

Parc des Résineux :

Tessier Récréo-Parc inc., 825, rue Théophile-Saint-Laurent, Nicolet, Québec, J3T 1A1 au montant total de 85 167,68 \$ incluant les taxes.

Parc des Hauteurs :

Play Power LT Canada inc., 139, rue Michel du Gué, Varennes, Québec, J3X 1H7 au montant total de 60 017,89 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin au montant total de 312 291,69 \$ incluant les taxes, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30339-001	82 141,99 \$	Aménagement de parcs 2006 – Parc des Pommiers
Futur FDI	76 165,21 \$	Structure de jeux – Parc Petite-Nation
Futur FDI	80 683,20 \$	Structure de jeux – Parc des Résineux
Futur FDI	56 857,67 \$	Structure de jeux – Parc des Hauteurs
04-13493	16 443,62 \$	TPS à recevoir - Ristourne

De plus, ce comité rejette les soumissions reçues pour la fourniture et l'installation de structures de jeux au parc Gilles-Maisonneuve faisant partie de l'appel d'offres cité en titre.

Ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser un montant de 64 508,44 \$ à même «les frais d'aménagement pour fins de parcs 2 \$/m²» et de 149 197,64 \$ à même le surplus affecté «frais d'aménagement pour fins de parcs 2 \$/m² » tel que prévu à la résolution numéro CM-2005-346 afin de financer la fourniture et l'installation de structures de jeux dans les parcs la Petite-Nation, des Hauteurs et des Résineux et à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

Afin de permettre de finaliser l'aménagement de ces parcs, ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser à même le surplus affecté « frais d'aménagement pour fins de parcs 2 \$/m² » des montants supplémentaires approximatifs de 22 000 \$ au parc des Résineux et de 30 000 \$ au parc Petite-Nation , et à puiser à même les « frais d'aménagement pour fins de parcs 2 \$/m² » un montant supplémentaire approximatif de 18 000 \$ au parc des Hauteurs, requis pour l'achat de mobilier (tables de pique-nique, bancs, poubelles, supports à vélos, etc.), poteaux d'éclairage, équipement et travaux électriques et à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis du 13 septembre 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-1285

REJET DES SOUMISSIONS - 2006 SP 136 - COMPOSTAGE DES MATIÈRES PUTRESCIBLES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 9 mai 2006, un appel d'offres public pour l'obtention de soumissions pour services de compostage des matières putrescibles et que deux soumissions ont été reçues avant la date et l'heure limite de dépôt de soumissions;

CONSIDÉRANT QUE les prix de la seule soumission conforme reçue excèdent les prévisions budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, tel qu'amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE ce comité rejette toutes les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2006 SP 136.

Adoptée

Monsieur le maire Marc Bureau quitte son siège et monsieur le conseiller Joseph De Sylva vice-président du comité exécutif préside la séance.

CE-2006-1286

ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR BENOÎT DUVAL AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF / ÉDITIQUE, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de commis administratif / éditique au Module de la culture et des loisirs, (poste numéro 303 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Benoît Duval au poste de commis administratif / éditique au Module de la culture et des loisirs.

La date d'entrée en fonction de M. Duval sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Duval sera celui de la classe 04, 2^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13160-112 – Module de la culture et des loisirs – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis du 8 septembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1287

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MADAME LOUISE PARIEN À TITRE DE RESPONSABLE DE LA COLLECTION PERMANENTE AU SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT l'importance de fournir au Service des arts, de la culture et des lettres l'expertise requise pour son bon fonctionnement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'engagement contractuel de madame Louise Parien au poste de responsable de la collection permanente au Service des arts, de la culture et des lettres, Module de la culture et des loisirs à compter du 1^{er} septembre 2006 jusqu'au 31 octobre 2006.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72136-115 - Collection permanente – Rémunération régulière – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis du 8 septembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1288 **MUTATION À L'ESSAI DE MADAME JULIE BEAUREGARD AU POSTE DE SECRÉTAIRE, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS, DIVISION QUALITÉ DE VIE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire au Module de la culture et des loisirs, division Qualité de vie et développement communautaire, (poste numéro N-2006-034 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Julie Beaugard au poste de secrétaire au Module de la culture et des loisirs, division Qualité de vie et développement communautaire.

Madame Julie Beaugard est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Beaugard sera celui de la classe IV, 6^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13160-112 – Module de la culture et des loisirs – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis du 8 septembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1289 **DÉMISSION DE MADAME ÈVE CARDINAL AU POSTE D'AGENT DE COMMUNICATION, RELATIONS MÉDIAS ET ÉLUS, SERVICE DES COMMUNICATIONS**

CONSIDÉRANT QUE madame Ève Cardinal, occupant le poste d'agent de communication, relations médias et élus au Service des communications a déposé sa démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité prend acte de la démission de madame Ève Cardinal au poste d'agent de communication, relations médias et élus au Service des communications, et ce, à compter du 8 septembre 2006.

Le trésorier est autorisé à payer à madame Ève Cardinal les montants qui lui sont dus. Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier madame Ève Cardinal pour ses services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis du 8 septembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1290* **JUGEMENT DE LA COUR DU QUÉBEC SUITE À UNE ORDONNANCE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC DU 4 JUIN 2004 - 2871238 CANADA INC. - EXPROPRIATION - 164, RUE JEAN-PROULX**

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif, en date du 20 octobre 2004, par la résolution numéro CE-2004-1571 laquelle résolution a été acceptée par le conseil municipal, en date du 2 novembre 2004, portant le numéro CM-2004-1001, a mandaté M^e Pierre McMartin d'interjeter appel de la décision du Tribunal administratif du Québec dans le dossier 2871238 Canada inc.;

CONSIDÉRANT QUE dans cette même résolution, la Ville de Gatineau avait retenu le solde jusqu'à ce que la Cour du Québec rende sa décision sur l'appel, soit une somme de 93 969,46 \$;

CONSIDÉRANT QUE le 14 juillet 2006, la Cour du Québec a rendu sa décision sur l'appel interjeté par la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Cour du Québec conclut que le choix de la méthode de calcul du Tribunal administratif du Québec n'était pas déraisonnable et que ce n'était pas le rôle de la Cour de préférer sa méthode à celle du Tribunal administratif du Québec et que de toute façon c'est le Tribunal administratif du Québec qui possède une plus grande expertise que le Tribunal pour déterminer la valeur;

CONSIDÉRANT QUE la Cour du Québec conclut que le Tribunal administratif du Québec n'a pas commis d'erreur de principe ou de compétence en déterminant le taux unitaire à partir de l'ensemble du terrain plutôt qu'uniquement sur la parcelle expropriée;

CONSIDÉRANT QUE la Cour du Québec ayant analysé l'ensemble de la décision conclut que la démarche et la formule utilisée par le Tribunal administratif du Québec pour déterminer le taux unitaire sont adéquates et ne sont pas déraisonnables;

CONSIDÉRANT QUE la décision de la Cour du Québec est finale et sans appel (article 164 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q., ch. J-3) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- de verser la somme de 155 080,97 \$ plus les intérêts journaliers au montant de 24,38 \$ à compter du 16 août 2006 jusqu'au paiement de cette somme, conformément à la décision de la Cour du Québec, rendue le 14 juillet 2006, dans le dossier portant le numéro 550-80-000335-048.
- de verser la somme de 3 283, 73 \$ représentant le montant des mémoires de frais des procureurs de la compagnie 2871238 Canada inc..

Indemnité du jugement	453 995,00 \$
Moins :	
Indemnité provisoire déjà versée	169 250,00 \$
Règlement partiel	<u>190 775,54 \$</u>
SOUS-TOTAL	93 969,46 \$
Plus	
Intérêts jusqu'au 5 novembre 2004	31 115,38 \$
Intérêts jusqu'au 15 août 2006	<u>15 877,21 \$</u>
SOUS-TOTAL	140 962,05 \$
TPS	6 577,87 \$
TVQ	<u>7 541,05 \$</u>
TOTAL	155 080,97 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-99553-001	101 510,51 \$	Expropriation – Capital
18-99553-001	46 992,59 \$	Expropriation – Intérêts et indemnité
04-13493	6 577,87 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le trésorier est autorisé à puiser à même le surplus non-affecté de l'ex-Ville de Hull le montant de 155 080,97\$ plus les intérêts journaliers au montant de 24,38 \$ à compter du 16 août 2006 jusqu'à l'émission du chèque, ainsi que la somme de 3 283,73 \$ représentant le montant des mémoires de frais des procureurs de la compagnie 2871238 Canada inc., afin de financer le solde de l'indemnité d'expropriation, capital et intérêts, relatifs au dossier d'expropriation faisant l'objet de la présente.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le trésorier est autorisé à verser la somme de 155 080,97\$, en y ajoutant les intérêts quotidiens au montant de 24,38 \$ à compter du 16 août 2006 jusqu'à parfait paiement de l'ordonnance faisant l'objet de la présente, à Beaudry Bertrand en fiducie, pour paiement aux personnes visées par le tribunal.

Le trésorier est autorisé à verser la somme de 3 283,73 \$ représentant le montant des mémoires de frais des procureurs de la compagnie 2871238 Canada inc..

Un certificat du trésorier a été émis du 12 septembre 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif